

Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

[www.cgtlaborit.fr](http://www.cgtlaborit.fr)

[www.wmaker.net/reseaupsycho.fr](http://www.wmaker.net/reseaupsycho.fr)

et aussi sur facebook [psychologues cgt](https://www.facebook.com/psychologuescgt)



## GREVE du 6 octobre Le bilan

Nous étions près de 200 psychologues à manifester devant le ministère de la santé, avec 10 % de la profession en grève.

Nombreuses prises de parole de psychologues de tous horizons sur leurs difficultés professionnelles.

D'autres professions sont venues nous soutenir : Orthophonistes et infirmiers anesthésistes (IADE).

Tandis que nos délégués étaient reçus par le Ministère.



**Nous obtenons la réactivation d'un comité de suivi conduisant à un texte réglementaire reconnaissant la structuration de notre profession dans les établissements de santé.**

Le Ministère renvoie la question de nos salaires au Ministère de la Fonction Publique (plan PPCR en négociation). Nous poursuivons notre action en direction du Ministère de la Fonction Publique par la campagne d'envoi de la lettre ouverte au Président de la République.

Quant au projet psychologique d'établissement, le Ministère affirme que la loi santé suffit. Un décret d'application n'est pas prévu.

**Nous vous invitons aussi à continuer de signer et à diffuser notre pétition en ligne (à ce jour, 6.753 signatures)**

<http://www.sante.cgt.fr/Revalorisation-du-traitement-des>



## Lancez le projet psychologique dans votre établissement

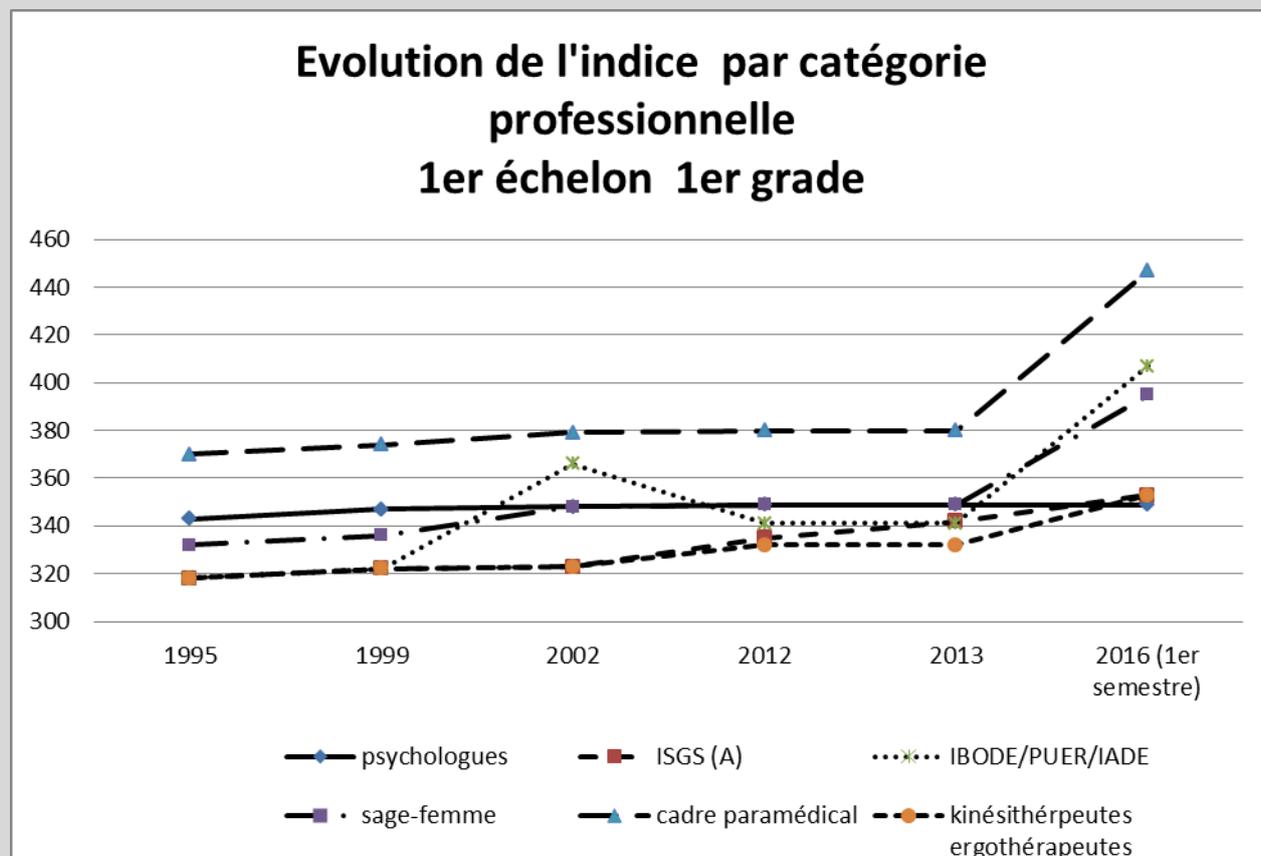
La loi santé du 26 janvier 2016 stipulait la nécessité d'un projet psychologique d'établissement aux côtés du projet médical et paramédical.

Puisque la DGOS affirme qu'un décret d'application n'est pas nécessaire, groupez-vous et prenez l'initiative de le mettre en place dans votre établissement.

**Il sera le résultat de votre engagement !**

# Psychologues = ectrosalaire plat

Le plan PPCR est toujours en négociation. Pour notre profession, la remise à niveau devrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous maintenons la pression avec nos négociateurs au Ministère de la Fonction Publique. En attendant, voici un graphique éloquent quant à la situation actuelle.



\*plus d'infos sur [psychologues.cgt](http://psychologues.cgt)



## ANT

**Le décret d'application de sa prorogation jusqu'en 2018 est enfin sorti**

Consultez le tableau synthétique sur [psychologues.cgt](http://psychologues.cgt)

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre e-mail personnel

## Haute-Loire : mobilisation gagnante

En août 2015, à l'initiative de la CGT, de nombreux salariés de l'Apajh se mobilisaient contre le licenciement de deux psychologues exerçant dans deux structures d'action médico-sociale. Fin juillet 2016, le Conseil des Prud'hommes du Puy-en-Velay a jugé ces licenciements abusifs. ■

Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr) avec votre région et département

*Si vous la recevez par un intermédiaire,*

*Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière*

**La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !**

*Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts*